



Conseil d'administration

351^e session, Genève, 15 juin 2024

Date: 13 juin 2024

Ordre du jour

► Section Institutionnelle (INS)

Question à l'ordre du jour

1. Élection du bureau du Conseil d'administration pour 2024-25 (pas de document)
2. Approbation des procès-verbaux de la 350^e session du Conseil d'administration (GB.351/INS/2)
3. Constitution des commissions et groupes de travail du Conseil d'administration et du Conseil du Centre international de formation de l'OIT (GB.351/INS/3)
4. Questions découlant de la 112^e session de la Conférence internationale du Travail et réclamant une attention immédiate (pas de document)
5. Rapport du groupe de travail sur le nouveau contrat social pour Notre Programme commun (GB.351/INS/5)
6. Examen du fonctionnement du Conseil d'administration, recensement des éventuels domaines appelant des améliorations, et modalités et calendrier des mesures de suivi axées sur les résultats (GB.351/INS/6)
7. Faits nouveaux survenus dans l'application de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (GB.351/INS/7)
8. Plainte alléguant le non-respect par le Guatemala de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (GB.351/INS/8)
9. Suivi du rapport de la commission d'enquête établie conformément à l'article 26 de la Constitution de l'OIT pour étudier la question du non-respect par le Myanmar des conventions n°s 87 et 29,

Question à l'ordre du jour

ainsi que des résolutions concernant le Myanmar adoptées par la Conférence internationale du Travail à ses 102^e (2013) et 109^e (2021) sessions (GB.351/INS/9)

10. Rapport du Comité de la liberté syndicale (GB.351/INS/10)

11. Rapport périodique du Directeur général (le cas échéant)

Rapports supplémentaires (le cas échéant)

Rapports de comités tripartites chargés d'examiner des réclamations soumises au titre de l'article 24 de la Constitution de l'OIT (à examiner en séance privée)

12. Rapports du bureau du Conseil d'administration (le cas échéant)

Recevabilité des réclamations soumises au titre de l'article 24 de la Constitution de l'OIT (à examiner en séance privée)

13. Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions (GB.351/INS/13)

Documents pour information

14. Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés (GB.351/INS/INF/1)